

Par la suite, les tarifs de l'accueil de loisirs, sont calculés en fonction de votre quotient familial. Sont comptabilisées comme sorties, les activités comportant une prestation (activité payante, location d'un car...), qu'elles soient pratiquées à la demi-journée ou à la journée complète. Les activités ne comportant qu'un déplacement TCL ne sont pas soumises au supplément.

Attention : le paiement sera demandé au moment de l'inscription. Aucune inscription ne sera enregistrée sans acquittement des factures antérieures.

Inscription :

Nous accueillons les enfants scolarisés à partir de 3 ans révolus au premier jour de fréquentation. Votre enfant devra avoir ses vaccinations à jour et ne présenter aucun risque de maladie contagieuse. Lors de votre inscription administrative (1 fois par année scolaire) vous devrez fournir les documents suivants :

Fiche d'inscription complète (à retirer à l'accueil).

Certificat Médical et carnet de vaccinations à jour.

Dernière notification CAF.

N° sécurité sociale qui couvre l'enfant.

Un mode de paiement (espèces, chèques, chèques vacances, chèques CESU)

L'inscription est effective uniquement lorsque nous sommes en possession du dossier complet de votre enfant.

Tout enfant qui n'est pas inscrit sur la liste de présence du jour ne sera pas pris en charge par le centre. **Pour des raisons logistiques, les repas doivent être réservés la veille avant 10 h 00. Lors des périodes de vacances, vous aurez la possibilité d'inscrire vos enfants une sortie sur deux avec au minimum une inscription à deux demi-journées sur le centre de loisirs.**

En conformité avec les dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le traitement automatisé des données nominatives fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). L'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent. Pour l'exercer, l'utilisateur peut s'adresser à l'association le centre d'animation St Jean

villeurbanne



REGLEMENT INTERIEUR

ALSH 3-12 ans

L'Accueil de Loisirs du Centre d'Animation St-Jean accueille les enfants de 3 à 12 ans (en priorité, du quartier).

L'objectif premier est de favoriser l'épanouissement des enfants et leur développement hors temps scolaire.

L'Accueil de Loisirs est un lieu de socialisation et de vivre ensemble sécurisant avec de règles communes.

Un lieu, où l'enfant peut expérimenter, découvrir, faire des choix, s'exprimer.



Centre d'Animation Saint-Jean

Petite rue du Roulet - BP 1618 - 69606 VILLEURBANNE Cedex
Tél. 04 78 79 26 16 - Fax 04 78 80 14 64
centre.animation.saintjean@wanadoo.fr
N° SIRET 315 126 383 00027 - APE 853 K

Les horaires :

Accueil du matin (pendant les vacances scolaires)		de 8h30 à 10h00
Accueil du midi	=>	de 11h30 ou 11h50 pour les mercredis
Repas	=>	de 11h30 à 13h30
Accueil de l'après-midi	=>	de 13h30 à 14h00
Accueil du soir	=>	de 17h00 à 18h00

Ces horaires peuvent varier selon certaines activités !!! Veuillez consulter le programme et les panneaux d'affichage.

Attention : Les horaires sont déterminés en fonction de la vie du groupe, il est donc important de les respecter pour ne pas gêner le bon déroulement des activités de vos enfants. Pour ces raisons, l'accueil ne sera pas possible en dehors des différents temps prévus à cet effet.

Au moment du départ, les enfants seront confiés à leurs représentants légaux (parents, tuteurs) ou personnes majeures mentionnées sur la fiche individuelle remplie à l'inscription. Toute personne amenée à récupérer un enfant à l'accueil de loisirs, doit être en mesure de justifier son identité auprès de l'équipe (carte d'identité, permis de conduire...).

Les enfants de plus de 8 ans ayant l'autorisation de rentrer seuls à leur domicile, partiront à 11h30 le matin, et 17h30 le soir.

Dans un souci de sécurité et de réglementation, les arrivées et départs des enfants ne se feront qu'à l'intérieur des lieux d'accueil. Il ne sera pas possible de récupérer les enfants sur un trajet ou un lieu de sortie.

Les lieux d'Accueil :

Les 3/6 ans sont accueillis dans les locaux de l'école maternelle St Exupéry, rue des Jardins, les mercredis et les vacances.

Les 6/12 ans, eux, sont accueillis dans les locaux du Centre d'Animation St Jean, petite rue du Roulet, les mercredis et les vacances.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de pénétrer dans l'enceinte de l'Ecole avec des véhicules personnels.

Consignes pratiques :

Nous vous demandons de vêtir votre enfant de manière correspondant aux activités qu'il va pratiquer.

Merci de prévoir un sac à dos contenant un goûter et une bouteille d'eau ainsi qu'un bonnet de bain lors des sorties baignade.

Attention : pour éviter les pertes malencontreuses, nous vous conseillons de marquer les affaires de votre enfant à son nom, et de veiller à ce qu'il n'emène pas d'objet de valeur à l'Accueil de Loisirs. Dans tous les cas, les affaires personnelles de votre enfant étant sous sa responsabilité, celles-ci ne seront pas remboursées en cas de perte ou de vol.

Goûter :

Afin de respecter l'équilibre alimentaire de la journée, il vous sera demandé de ne pas donner à votre enfant tous aliments gras et salés sur le temps du goûter ainsi que des boissons gazeuses sucrées.

Absence, retard ou maladie :

Toute absence doit être signalée le plus tôt possible auprès du responsable de l'Accueil de Loisirs.

Attention : Les annulations devront être prévues au minimum la veille avant 10h00, ou être justifiées par un certificat médical.

En dehors de ces deux cas, les reports ne seront pas possibles, et les inscriptions seront dues.

En cas de quatre absences répétées, les réservations effectuées seront annulées.

Afin de ne pas gêner la vie du groupe, l'équipe de direction et les animateurs pourront refuser l'accueil à un enfant, en cas de retard ou de maladie (fièvre, conjonctivite, diarrhée...).

Participation financière :

Le Centre d'Animation St-Jean étant géré par une association de loi 1901, en devenant usager, vous devenez également adhérent et devez acquitter d'une cotisation annuelle (année scolaire) et familiale de 7 euros.

Celle-ci donne accès à l'ensemble des activités du Centre d'Animation.